

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 345

17 février 2010

### SOMMAIRE

Abbakan International S.A. ....	16542	Mangrove III S.C.A. SICAR .....	16555
Altor II S. à r.l. ....	16543	Mangrove II S.C.A. SICAR .....	16556
AMB Bonneuil Holding S.à r.l. ....	16533	Maples Finance Luxembourg .....	16556
AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l. ..	16556	M. Brokers BVBA & Cie .....	16548
Asarina International S.à r.l. ....	16549	Merrill Lynch Paris Nursing 2 .....	16556
A Tasquinha S.à r.l. ....	16515	Motor Reinsurance Company .....	16516
Atlantic Industries (Luxembourg) S.à.r.l. .....	16534	New Mersey Lux S. à r. l. ....	16531
Augentius Luxembourg S.A. ....	16519	NIOC S.A., S.P.F. ....	16555
Aztek .....	16516	Novigo S.à r.l. ....	16559
Camper & Nicholsons International S.A. .....	16516	NV De Porte & Cie .....	16548
Cofiso S.A. ....	16517	NV De Porte & Cie .....	16548
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A. ....	16537	Philos Asset Management .....	16532
Cosmopolitan Assets S.A. ....	16514	Pigi S.à r.l. ....	16532
De Herrero Management S.A. ....	16540	Plus 2009 S.à r.l. ....	16555
De Herrero S.A. - FIS .....	16541	Procter & Gamble Financial Services Hold- ing S.à r.l. ....	16515
Enni Holding S.A. ....	16546	Procter & Gamble Financial Services S.A. .....	16515
Ernst & Young Business Advisory Services .....	16515	Quilvest Luxembourg Services S.A. ....	16532
Ernst & Young Tax Advisory Services ....	16515	Rio Forte Investments S.A. ....	16549
Eurooffice 491 S.à.r.l. ....	16538	Royale Neuve VII S.à r.l. ....	16556
Eurolever Holding S.A. ....	16532	Saltri S.à r.l. ....	16549
Fatilu S.à r.l. ....	16515	Spaniba, S.à.r.l. ....	16549
FIN.CO. SA .....	16518	Swiss Life Assurance Solutions S.A. ....	16533
Flint Holding S.A. ....	16546	Swiss Life Insurance Solutions S.A. ....	16533
GP Canada Holding S.à r.l. ....	16516	Tilo S.A. ....	16538
GS Telecom Partners Sàrl .....	16544	Unistar-Invest S.A. ....	16516
IDI Emerging Markets SA .....	16560	WRCA (Luxembourg) S.à r.l. ....	16560
KGC Networks Luxembourg S.A. ....	16533	Yendi S.A. ....	16547

**Cosmopolitan Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.224.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

TMCG HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 598579, ici représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "COSMOPOLITAN ASSETS S.A.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 102 224, a été constituée en date du 16 juillet 2004 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1052 du 20 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "COSMOPOLITAN ASSETS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros chacune (EUR 2,-).

III.- Que la société comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société "COSMOPOLITAN ASSETS S.A."

IV.- Que la société comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "COSMOPOLITAN ASSETS S.A.S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société "COSMOPOLITAN ASSETS S.A" est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille (1.000,-) euros.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/802. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014327/52.

(100007824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la société Ernst & Young Tax Advisory Services, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014931/12.

(100008643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la société Ernst & Young Business Advisory Services, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014930/12.

(100008645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Procter & Gamble Financial Services S.A., Société Anonyme,  
(anc. Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.).****Capital social: USD 4.465.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Herwig Meskens.

Référence de publication: 2010015394/12.

(100009117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 29A, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 102.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015349/9.

(100008744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Fatilu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4301 Esch-sur-Alzette, 7, Cité Michel Rasquin.

R.C.S. Luxembourg B 143.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015351/9.

(100008740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57344 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2010015270/12.

(100008947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 132.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57170 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2010015273/12.

(100009096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Aztek, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.311.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015444/10.

(100008865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Unistar-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 71.375.

Les comptes annuels au 22.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015455/10.

(100009072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010015466/10.

(100009012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Cofiso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.557.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "ASALA SA", une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama-City, République de Panama, ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama-City (République de Panama), le 02 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "COFISO S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110 557, est issue d'un acte de scission de la société "SOLPAR S.A." ayant eu son siège social au 23 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, reçu sous forme d'un acte notarié en date du 26 août 2005, lequel acte de scission fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 05 du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "COFISO S.A.", prédésignée.

V.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15977. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014322/53.

(100007841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**FIN.CO. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.869.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "WILONA GLOBAL SA", une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama-City, République de Panama, ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale donnée à Luxembourg, le 07 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "FIN.CO. S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.869, a été constituée par acte notarié dressé le 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2497 du 13 octobre 2008.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "FIN.CO. S.A.", prédésignée.

V.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15978. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014321/52.

(100007842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Augentius Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.670.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eight day of the month of January.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand- Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Augentius Group Limited", a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 45169,

represented by Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in London, on 7 January 2010.

The proxy given, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which it declares to establish:

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the appearing party and all persons who may become shareholders from time to time a company in the form of a société anonyme under the name of "Augentius Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Koerich, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 19 below.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) divided into three hundred ninety one thousand (391,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand (1,000) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The rights attached to each class of shares are further described in article 17.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above Class of Shares, depending on the context and as applicable.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares. All shares are redeemable shares. Classes of Shares are redeemable in the reverse order (i.e. starting with Class J Shares). Redeemable

shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"). The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as a share issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Board of Directors by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+CR)-(L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Board of Directors that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders. In case of a redemption of shares other than with the proceeds of a capital increase made for this purpose, and as long as the share capital is not reduced, an amount at least equal to the nominal value of the redeemed shares needs to be incorporated in the reserve of the Company which is not available for distribution.

**Art. 6. Form of shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept at the registered office of the Company by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company. Such register shall contain the name of each owner of shares, his/her/its address or elected domicile, the number of shares held by him/her/it, the amounts paid on each share, the declarations of transfer of shares and the date of such transfer.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate evidencing such inscription shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares upon delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address is provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. Directors do not need to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence and in the absence of the person appointed as his proxy (if applicable), the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the registered office of the Company or any other place situated in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing, either by letter or telegram or telefax or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the date and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, either by letter or telegram or telefax or e-mail, of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, either by letter or telegram or telefax or e-mail, another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the Board of Directors, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall have a casting vote,

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by telephone conference, videoconference or similar means of telecommunication allowing (i) the identification of the directors attending the meeting and (ii) all directors participating to the meeting can hear and speak to each other. Such means of communication shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company. Where telephone conference, videoconference or similar means of telecommunication are used as means of communication, they should be initiated and chaired from Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, under exceptional circumstances, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions of the

Board of Directors and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature by a director.

The article 8 does not apply in case the Company is managed by a sole director.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by any two directors, or the sole director, as applicable.

**Art. 10. Powers and Duties of the Board of Directors.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Corporate Signature.** Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole director, or, if there is more than one director, by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole director or the Board of Directors, as applicable.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the Board of Directors and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time. The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13. Conflict of Interest.** Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

Any director having a conflict of interest due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder of the Company shall not constitute a conflict of interest, must declare this conflict to the chairman before the meeting starts and shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations and the vote of the Board of Directors on such transaction, but will be counted in the quorum for the meeting. At the following general meeting of the shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 14. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers confirmed to the general meeting of the shareholders. In this articles of incorporation, as long as the Company has only one shareholder, decisions taken or power exercised by the general meeting of the shareholders shall be deemed to be a reference to decisions taken or power exercised by the sole shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

The annual general meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the Friday of the second week of the month of December

at 2.00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shares, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing (i) identification of the shareholders attending to the meeting and (ii) all persons participating to such meeting to hear and to speak to each other. Such means of communication shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means communication shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman of the general meeting of shareholders shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting. The items discussed and resolved upon at any general meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy, either by letter or telegram or telefax or e-mail, to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who will be appointed and dismissed by the general meeting of the shareholders according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

**Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The remainder annual net profits and other distributable sums shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders. Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata to their respective shares, a preferred/dividend representing 0.25% of the nominal value of the relevant shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining

income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares, and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred dividend to the holders of Class A Shares, Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in accordance with the allocation key set out in article 17.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

#### *Transitory provisions*

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 30 September 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn-up by the appearing party, the said party, represented as stated above, declares to subscribe to all four hundred thousand shares (400,000) shares issued by the Company divided into three hundred ninety-one thousand (391,000) Class A Shares, one thousand (1,000) Class B Shares, one thousand (1,000) Class C Shares, one thousand (1,000) Class D Shares, one thousand (1,000) Class E Shares, one thousand (1,000) Class F Shares, one thousand (1,000) Class G Shares, one thousand (1,000) Class H Shares, one thousand (1,000) Class I Shares and one thousand (1,000) Class J Shares.

The Class A Shares so subscribed are partially and proportionally paid up in cash up to an amount of one hundred and ninety one thousand euro (EUR 191,000.-). The Classes B to J Shares so subscribed are fully paid up in cash for an aggregate amount of nine thousand Euro (EUR 9,000.-). A total amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 30 September 2010, to be held in 2010:

- Ian Kelly, Chief Operating Officer, Augentius Fund Administration LLP., born on 22 March 1975, in Dagenham, United Kingdom, residing professionally at Two London Bridge, London, SE1 9RA, United Kingdom;

- David Bailey, Managing Partner, Augentius Fund Administration LLP, born on 30 June 1954, in Birmingham, United Kingdom, residing professionally at Two London Bridge, London, SE1 9RA, United Kingdom;

- Ian White, Group Compliance Officer and Internal Auditor, Augentius Fund Administration LLP, born on 13 July 1954, in Bedford, United Kingdom, residing professionally at Two London Bridge, London, SE1 9RA, United Kingdom.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Audit Conseil Services S.a r.l., having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B142685, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 30 September 2010, to be held in 2010.

#### *Third resolution:*

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that up on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; upon on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

a comparu:

Augentius Group Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernesey, avec siège social à PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, immatriculé au Registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 45169,

représentée par Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé signée à Londres, le 7 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par le présent:

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme sous la dénomination "Augentius Luxembourg S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou des bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à rendre impossible l'activité normale de la Société au siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, telle que prescrite par l'article 19 ci-dessous.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, et le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut prêter assistance, par des garanties, prêts, ou autrement, à toutes sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société peut effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toute opération commerciale, industrielle, financière ou autre, utile ou nécessaire à la réalisation de son objet ou qui se rapporte directement ou indirectement à son objet.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) divisé en trois cent quatre-vingt-onze mille (391.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, mille (1.000) Actions de Classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les droits attachés à ces Classes d'Actions sont décrits à l'article 17.

Toute référence ci-après aux "actions" doit être interprétée de sorte à comprendre toutes les Classes d'Actions ci-dessus, suivant le contexte et comme applicable.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront un droit préférentiel à souscrire à toute augmentation du capital de la Société sur une base proportionnelle.

La Société peut, dans la limite et selon des conditions permises par la loi racheter ses propres actions. Toutes les actions sont des actions rachetables. Les Classes d'Actions sont rachetables dans l'ordre inverse (c'est-à-dire en commençant par les Actions de Classe J). Les actions rachetables auront les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées sont rachetables à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Le rachat des actions rachetables peut uniquement s'effectuer en utilisant des fonds disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (des fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission d'actions) ou les produits d'une nouvelle émission d'actions réalisée dans le but d'un tel rachat. Les actions rachetées n'auront pas de droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les actions rachetées seront annulées à la demande du Conseil d'Administration par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions, cette Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs, au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation telle que déterminée par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action de chaque action de la Classe d'Actions concernée détenue par eux et annulée. La Valeur d'Annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la Classe d'Actions concernées au moment de l'annulation de cette classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la Classe d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et payable par la Société.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital de la Société et du montant de la réduction de la réserve légale afférents à la Classe d'Actions devant être annulée, mais réduits par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) par toute somme devant être affectée aux réserves selon les exigences légales ou les statuts de la Société, à chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul) de sorte que:  $MD = (BN+P+RC) - (P+RL)$ .

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée

P = pertes (y compris pertes reportées)

RL = toute somme devant être placée en réserve selon les exigences légales ou les statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le Conseil d'Administration à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date supérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

En l'absence d'une mauvaise foi, négligence dolosive ou erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le Conseil d'Administration approuvé par la majorité des actionnaires sera définitif et obligatoire pour la Société et ses actionnaires actuels, passés et futurs. Dans le cas d'un rachat d'actions autrement qu'avec le produit d'une augmentation de capital effectuée à cet effet, et aussi longtemps que le capital social n'est pas réduit, un montant au moins égal à la valeur nominale des actions rachetées doit être alloué à une réserve de la Société laquelle n'est pas disponible pour distribution.

**Art. 6. Forme des Actions.** Toutes les actions des la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Les actions émises seront inscrites dans un registre des actions qui doit être tenu au siège social de la Société par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par elle. Ce registre doit contenir le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ses actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions établit son droit de propriété sur ces actions. Un certificat prouvant cette inscription sera délivré sur demande de l'actionnaire. Ce certificat sera signé par deux membres du Conseil d'Administration. La signature doit être manuscrite, imprimé ou par fax. Tout transfert d'actions sera inscrit dans le registre des actions sur remise à la Société d'un instrument de transfert satisfaisant ou par une déclaration de transfert écrite inscrite dans le registre des actions datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes ayant un pouvoir de représentation nécessaire d'agir à cet effet et, chaque fois ensemble avec la remise du certificat relevant, s'il y en a. Cette inscription doit être signée par deux membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle devront être envoyées toutes les convocations et annonces. Cette adresse sera aussi inscrite dans le registre des actions.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas une adresse à la Société, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention dans le registre des actions à cet effet et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite de temps à autre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le registre des actions par une notification écrite à la Société à son siège social ou à toute autre adresse déterminée par la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont la propriété indivise ou si le titre de propriété de cette/ces action(s) est divisé, partagé, ou contesté, toutes les personnes ayant un droit sur cette/ces action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. Le défaut de nommer un tel mandataire résultera en la suspension de tous les droits attachés à cette/ces action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois (3) membres. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires il est noté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée des actionnaires suivant le moment où la Société aura noté que ces actions sont détenues par plus d'un seul actionnaire. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) années, toutefois étant entendu que tout administrateur peut être révoqué à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président et il peut élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut aussi élire un secrétaire administrateur ou non, lequel sera en charge de la tenue des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et qui pourra effectuer telle tâche administrative ou autre suivant les instructions du Conseil d'Administration.

Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président comme son mandataire (si applicable) présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence et en l'absence de la personne désignée comme son mandataire (si applicable), les membres du Conseil d'Administration pourront nommer un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au siège social de la Société ou tout autre lieu situé au Grand-duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Un avis de convocation

écrit, soit par lettre, télégramme, télex ou e-mail, de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendaires avant la date et l'heure prévues pour la réunion sauf s'il y a des circonstances d'urgence auquel cas une convocation précisant le motif de l'urgence de vingt-quatre heures suffira. La convocation peut être omise, soit a priori, ou a posteriori par le consentement écrit, soit par lettre, télégramme ou télex ou e-mail, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera par requise pour des réunions se tenant à des heures et endroits prévus dans un échéancier préalablement adoptés par une résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, soit par lettre ou télécopie ou télex ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues à la fois.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas atteint endéans la demi-heure de l'heure prévue pour cette réunion, les administrateurs présents ou représentés pourront ajourner la réunion à une heure ultérieure et lieu. Un avis de l'ajournement de la réunion sera donné par le secrétaire du Conseil d'Administration s'il y en a, et à défaut par tout administrateur.

Les résolutions seront adoptées par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion le nombre de vote pour et contre une résolution est égal, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président en tant que son mandataire (si applicable), aura une voix prépondérante.

Chaque administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaires permettant (i) l'identification des administrateurs participant à la réunion et (ii) à tous les administrateurs participant à la réunion de s'entendre et parler les uns avec les autres. Ces moyens de communication doivent avoir des caractéristiques techniques qui garantissent la participation effective au Conseil d'Administration dont les délibérations doivent être transmises de manière continue. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne. La réunion par de tels moyens de communication à distance est présumée être tenue au siège social de la Société. Lorsqu'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires sont utilisés comme des moyens de communication, ils doivent être ouverts et présidés à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

Sans préjudices de ce qui précède, dans des circonstances exceptionnelles, des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être également passées par l'assentiment unanime par écrit, sur un ou plusieurs documents contenant les résolutions du Conseil d'Administration et signés par chaque administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature par un administrateur.

Le présent article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion.

Les copies ou extraits de procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, par le secrétaire, ou par deux administrateurs, ou par l'administrateur unique

**Art. 10. Pouvoirs et Devoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir valablement qu'à des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par un consentement écrit conformément à l'article 8 des présents.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des les actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature Autorisée.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou, s'il y a plus qu'un administrateur, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature(s) de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués par l'administrateur unique ou par le Conseil d'Administration, comme applicable.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut, d'une manière générale ou de temps en temps, déléguer la gestion journalière de la Société et les représentations de la Société en relation avec cette gestion journalière, conformément à l'article 60 de la Loi, à un comité exécutif ou à un autre comité ou comités constitués ou non par les membres du Conseil d'Administration, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Les délégations à un membre du Conseil d'Administration imposent au Conseil d'Administration de faire un rapport annuel à l'assemblée générale ordinaire sur les rémunérations, honoraires ou autres avantages accordés aux délégués. Le Conseil d'Administration doit déterminer l'étendue des pouvoirs, les conditions de révocation et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris la possibilité de sous-déléguer

Le Conseil d'Administration peut constituer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et ou des personnes externes auxquelles il peut déléguer des pouvoirs et des tâches de temps à autre. Le Conseil d'Administration peut également donner des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix.

**Art. 13. Conflit d'Intérêt.** Les administrateurs sont tenus par les lois, réglementations et les présents statuts d'exercer leurs devoirs loyalement et diligemment en vue de préserver les intérêts de la Société. En cas de conflit entre leur intérêt personnel et l'intérêt de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son propre nom et un tiers peut raisonnablement croire qu'il représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit préciser son rôle et sa capacité en avance.

L'obligation d'un administrateur envers la Société et les actionnaires ne cesse pas nécessairement endéans une période raisonnable après la démission ou l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiel les secrets de commerce de la Société et les informations confidentielles survivent l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets de commerce et informations confidentielles deviennent publiquement disponibles

Chaque administrateur ayant un conflit en raison de son intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration, étant entendu que le seul fait d'être administrateur d'un actionnaire ou une société affiliée d'un actionnaire de la Société ne constitue pas un conflit d'intérêt, doit déclarer ce conflit au président avant que le Conseil d'Administration commence et est obligé à en informer le Conseil d'Administration et de s'assurer que sa déclaration soit inscrite dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations et votes du Conseil d'Administration sur cette transaction, mais il sera pris en compte pour le quorum. Un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un administrateur pourrait avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires avant le vote sur toute autre résolution.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires doit se réunir sur convocation du Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pourcents (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ses statuts, toutes références aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires seront une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'associé unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la Loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de cette assemblée, le vendredi de la deuxième semaine du mois de décembre à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou des banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures dans les convocations des assemblées respectives.

Les assemblées générales des actionnaires doivent être convoquées par un avis de convocation contenant l'agenda, envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse inscrite dans le registre des actions ou à toute autre adresse indiquée par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation. Chaque actionnaire peut participer à une assemblée par visioconférence ou des moyens de communication similaire permettant (i) l'identification des actionnaires participants à l'assemblée et (ii) à toutes les personnes participant à cette l'assemblée de s'entendre et de parler les uns avec les autres. Ces moyens de communication doivent avoir des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations doivent être transmises d'une manière continue. La participation à une assemblée par de tels moyens de communication équivaut à la présence en personne à cette assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires nommera son propre président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui tiendra le procès-verbal de l'assemblée. Les points considérés et décidés par les actionnaires doivent se limiter aux points contenus à l'ordre du jour (lequel doit inclure tous les points requis par la Loi) et les affaires y incidentes.

Chaque action donne droit à un vote lors de toute assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire peut se faire représenter lors de toute assemblée générale des actionnaires par un mandataire en vertu d'une procuration écrite, soit par lettre, par télécopie ou par e-mail, actionnaire ou non.

Sauf disposition contraire de la Loi, les résolutions des assemblées générales des actionnaires sont prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes lesquelles seront nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions légales en vigueur. Leur mandat ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

Le solde du bénéfice net annuel et d'autres sommes distribuables sont à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Des dividendes intérimaires peuvent être payés conformément aux dispositions de la Loi.

Les détenteurs des actions des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J ont le droit de recevoir proportionnellement à leurs actions un dividende privé léger représentant 0.25% de la valeur nominale des actions concernées émises par la Société. Le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, sera alloué dans sa totalité aux détenteurs des actions de Classe J.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J émises par la Société les détenteurs d'actions de Classe I auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H et Classe I.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J et de Classe I émises par la Société, les détenteurs de Classe H auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G et Classe H.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I et Classe H émises par la Société, les détenteurs de Classe G auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F et Classe G.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H et Classe G émises par la Société, les détenteurs de Classe F auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E et Classe F.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H et Classe F émises par la Société, les détenteurs de Classe E auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D et Classe E.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H, Classe F et Classe E émises par la Société, les détenteurs de Classe D auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B, Classe C, et Classe D.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H, Classe F, Classe E, et Classe D émises par la Société, les détenteurs de Classe C auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A, Classe B et Classe C.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H, Classe F, Classe E, Classe D et Classe C émises par la Société, les détenteurs de Classe B auront le droit de recevoir le solde du montant total à distribuer, s'il y en a, après le dividende privilégié proportionnel aux détenteurs des Actions de Classe A et Classe B.

Au cas où il n'y a plus d'Actions de Classe J, Classe I, Classe H, Classe G, Classe F, Classe E, Classe D, Classe C et Classe B émises par la Société, les détenteurs de Classe A auront le droit de recevoir le solde restant disponible pour distribution, s'il y en a.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, lesquels n'ont pas besoin d'être des actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires laquelle déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Le boni de liquidation net doit être distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires suivant la clé d'allocation déterminée à l'article 17.

**Art. 19. Modification des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requise par la Loi.

**Art. 20. Droit Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les statuts seront réglées en application de la Loi.

**Art. 21. Langue.** Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence en date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2010.
- 2) La première assemblée générale des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été arrêté par la partie comparante, ladite partie représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les quatre cent mille (400.000) Actions émises par la Société divisées en trois cent quatre-vingt-onze mille (391.000) Actions de Classe A, mille (1.000) Actions de Classe B, mille (1.000) Actions de Classe C, mille

(1.000) Actions de Classe D, mille (1.000) Actions de Classe E, mille (1.000) Actions de Classe F, mille (1.000) Actions de Classe G, mille (1.000) Actions de Classe H, mille (1.000) Actions de Classe I et mille (1.000) Actions de Classe J.

Les Actions de Classe A ainsi souscrites sont partiellement et proportionnellement libérées en numéraire jusqu'à un montant total de cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000.-). Les Actions de Classe B à J ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire d'un montant total de neuf mille euros (EUR 9.000.-). Un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) est désormais à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, prénommé, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social a pris aussitôt les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant que membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à approuver les comptes pour l'exercice social se terminant le 30 septembre 2010, devant être tenue en 2010:

- Ian Kelly, Directeur Executif, Augentius Fund Administration LLP, né le 22 mars 1975, à Dagenham, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Two London Bridge, Londres, SE1 9RA, Royaume-Uni;
- David Bailey, Associé Gérant, Augentius Fund Administration LLP, né le 30 juin 1954, à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Two London Bridge, Londres, SE1 9RA, Royaume-Uni;
- Ian White, Contrôleur de Conformité et Réviseur Interne, Augentius Fund Administration LLP, né le 13 juillet 1954, à Bedford, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Two London Bridge, Londres, SE1 9RA, Royaume-Uni;

##### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142865, en tant que commissaire au compte de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes pour l'exercice social se terminant le 30 septembre 2010, devant être tenue en 2010.

##### *Troisième résolution:*

L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

##### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société du fait de la constitution sont estimés approximativement à deux mille euros.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; sur demande dudit mandataire en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, en date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/480. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014385/723.

(100008521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

#### **New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

En date du 15 septembre 2009, l'associé unique European Property Portfolio Nominees Limited, 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande: 15.520 parts sociales a changé sa dénomination en:

New Mersey Nominees Limited, 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande: 15.520 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015166/12.

(100008800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015607/10.

(100009519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Pigi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 22, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010015608/10.

(100009853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Philos Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 144.869.

Il résulte que M. Raymond Goebel demeurant 109, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg a présenté sa démission en qualité de gérant de la société avec effet au 08/12/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 08/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010015117/11.

(100009176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Eurolever Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.993.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 janvier 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 6 janvier 2010.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 6 janvier 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 6 janvier 2010.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2010015120/22.

(100009285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

C. WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010015602/13.

(100010191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Swiss Life Assurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.302.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

C. WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010015603/13.

(100010194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**AMB Bonneuil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.962.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57442 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010015671/12.

(100009621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**KGC Networks Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.346.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur Matthijs Bogers, Administrateur «A», avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Kemal AKYEL

*Administrateur de classe A*

Référence de publication: 2010014959/15.

(100008972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Atlantic Industries (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 863.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.302.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

European Refreshments, an unlimited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Mellview House, M1 Retail Park, Mell, Drogheda, County Louth, Republic of Ireland, registered with the Companies Registration Office, Ireland under number 403110,

here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said power of attorney, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. European Refreshments is the sole shareholder of Atlantic Industries (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having a share capital of eight hundred sixty three thousand United States Dollars (USD 863,000), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 89.302 (the Company);

II. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on September 19, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of November 14, 2002 number 1634 and the Company's articles of association were lastly amended by a deed received by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on February 4, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, number 397, on April 14, 2004;

III. The capital of the Company is set at eight hundred sixty three thousand United States Dollars (USD 863,000) divided into eight thousand six hundred and thirty (8,630) shares having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

After having carefully considered the above, the appearing party has resolved the following:

I. The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

II. The appearing party is appointed as liquidator of the Company;

III. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company owns a receivable against Atlantic Industries, an unlimited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, registered with number 1077 (AI Cayman) in an aggregate amount of five million nine hundred sixty four thousand six hundred eighty nine United States Dollars and twenty Cents (USD 5,964,689.20) (the Receivable) and decides to distribute the Receivable to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

IV. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company has profits brought forward in an aggregate amount of four million three hundred six thousand seven hundred six United States Dollars and sixty three Cents (USD 4,306,706.63) (the Profits) and decides to distribute the Profits to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

V. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company owns five hundred (500) shares of one pound sterling (GBP 1) each in Dorna Investments Ltd, a limited company by shares, having its registered office at 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HP, registered on the records of the Island of Guernsey on March 26, 2002 pursuant to an Act of the Royal Court of the said Island under number 39417 (the Dorna Shares) and decides to distribute the Dorna Shares to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

VI. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company owns one (1) share of fifty thousand Swiss Franc (CHF 50,000) in Valsér Mineralquellen GmbH, a limited liability company, having its registered office at 7132 Vals, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton Graubünden under number CH-350.4.001.223-4 (the Valsér Share) and decides to distribute the Valsér Share to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

VII. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company owns eight hundred seventy five (875) shares of one pound sterling (GBP 1) each in Deepwaters Investments Ltd, a limited liability company, having its registered office at Kyriakou Matsi 66, Egkomi, P.C. 2409, Nicosia, Cyprus, registered in Republic of Cyprus under the Companies Law, Cap. 113 under number HE 130679 (the Deepwaters Shares) and decides to distribute the Deepwaters Shares to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

VIII. The appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company owns one (1) share of nine hundred fifty thousand Swiss Franc (CHF 950,000) in Valsér Trading GmbH, a limited liability company, having its registered office at 7132 Vals, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton Graubünden under number CH-350.3.007.882-2 (the Valsér Trading Share) and decides to distribute the Valsér Trading Share to the sole shareholder of the Company as liquidation proceeds;

IX. The Company, as transferor of (i) the Dorna Shares, (ii) the Valsér Share, (iii) the Deepwaters Shares and (iv) the Valsér Trading Share, hereby represented by the appearing party in its capacity as liquidator, and the appearing party, as transferee of (i) the Dorna Shares, (ii) the Valsér Share, (iii) the Deepwaters Shares and (iv) the Valsér Trading Share and as sole shareholder of the Company, agree on the transfer of (i) the Dorna Shares, (ii) the Valsér Share, (iii) the Deepwaters Shares and (iv) the Valsér Trading Share to the Company's sole shareholder, as liquidation proceeds;

X. The appearing party, in its capacity as (i) liquidator of the Company and as (ii) sole shareholder of the Company notes that the Company remains indebted against AI Cayman, in the total amount of four million nine hundred sixty one thousand fifty three United States Dollars and sixty-two Cents (USD 4,961,053.62) (the AI Receivables) and that AI Cayman has approved the transfer of the AI Receivables to the sole shareholder of the Company as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholder and, therefore, the appearing party resolves to transfer the AI Receivables to the sole shareholder of the Company;

XI. The appearing party, in its capacity as (i) liquidator of the Company and as (ii) sole shareholder of the Company notes that the Company remains indebted against its sole shareholder, European Refreshments, in the amount of one hundred seventy six thousand seven hundred fifty five United States Dollars and forty four Cents (USD 176,755.44) (the ER Receivables) and that ER has approved the transfer of the ER Receivables to the sole shareholder of the Company as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholder and, therefore, the appearing party resolves to transfer the ER Receivables to the sole shareholder of the Company;

XII. The appearing party, in its capacity as (i) liquidator of the Company and as (ii) sole shareholder of the Company notes that the Company remains indebted against the sole shareholder in an amount of eighty two million eight hundred sixty thousand five hundred forty three United States Dollars and fifty eight Cents (USD 82,860,543.58) (the PECs) and approves, as owner of the PECs, the transfer of the PECs to the sole shareholder of the Company as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholder and, therefore, the appearing party resolves to transfer the PECs to the sole shareholder of the Company;

XIII. The appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that it undertakes to assume all the liabilities of the Company;

XIV. The appearing party further declares that it waives its right to appoint a liquidation auditor and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice; consequently the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

XV. The appearing party resolves to empower Vistra Fund Services S.à r.l. to file any outstanding tax returns of the Company after the closing of its liquidation;

XVI. Full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

XVII. The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Refreshments, une société à responsabilité illimitée de droit irlandais, ayant son siège social à Mellview House, M1 Retail Park, Mell, Drogheda, County Louth, République d'Irlande, immatriculée au Bureau d'Immatriculation des Sociétés, Irlande, sous le numéro 403110,

ici représentée par Mélanie Sauvage, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

I. European Refreshments est l'associé unique de Atlantic Industries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de huit cent soixante-trois mille dollars américains (USD 863.000) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.302 (la Société);

II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 19 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 14 novembre 2002, numéro 1634, et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 397, le 14 avril 2004;

III. Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-trois mille dollars américains (USD 863.000) divisé en huit mille six cent trente (8.630) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Après avoir considéré consciencieusement l'ordre du jour ci-dessus, la partie comparante a décidé les choses suivantes:

I. La partie comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;

II. La partie comparante est nommée liquidateur de la Société;

III. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société détient une créance à l'encontre de Atlantic Industries, une société à responsabilité illimitée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, immatriculée sous le numéro 1077 (AI Cayman) d'un montant total de cinq millions neuf cent treize mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 5.913.099) (la Créance) et décide de distribuer la Créance à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

IV. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société a des profits reportés pour un montant total de quatre millions trois cent six mille sept cent six dollars américains et soixante-trois cents (les Profits) et décide de distribuer les Profits à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

V. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société détient cinq cents (500) parts sociales de Dorna Investments Ltd, une société limitée par actions, ayant son siège social au 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HP, immatriculée dans les registres de l'Île de Guernsey le 26 mars 2002 suivant un Act de la Cour Royale de ladite Île sous le numéro 39417 (les Parts Sociales Dorna) et décide de distribuer les Parts Sociales Dorna à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

VI. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société détient une (1) part sociale de Valser Mineralquellen GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7132 Vals, Suisse, immatriculée au Registre Commercial du Canton de Graubünden sous le numéro CH-350.4.001.223-4 (la Part Sociale Valser) et décide de distribuer la Part Sociale Valser à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

VII. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société détient huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de Deepwaters Investments Ltd, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Kyriakou Matsi 66, Eghkomi, P.C. 2409, Nicosie, Chypre, immatriculée en République de Chypre en vertu de la Loi sur les Sociétés, Cap. 113 sous le numéro HE 130679 (les Parts Sociales Deepwaters) et décide de distribuer les Parts Sociales Deepwaters à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

VIII. La partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, note que la Société détient une (1) part sociale de Valser GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7131 Vals, Suisse, immatriculée au Registre Commercial du Canton de Graubünden sous le numéro CH-350.3.007.882-2 (la Part Sociale Valser Trading) et décide de distribuer la Part Sociale Valser Trading à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

IX. La Société, en sa capacité de cédant (i) des Parts Sociales Dorna, (ii) de la Part Sociale Valser, (iii) des Parts Sociales Deepwaters et (iv) de la Part Sociale Valser Trading, ici représentée par la partie comparante, en sa capacité de liquidateur, et la partie comparante, en sa capacité de cessionnaire (i) des Parts Sociales Dorna, (ii) de la Part Sociale Valser, (iii) des Parts Sociales Deepwaters et (iv) de la Part Sociale Valser Trading à l'associé unique de la Société comme boni de liquidation;

X. La partie comparante, en sa qualité (i) de liquidateur de la Société et (ii) d'associé unique de la Société, note que la Société reste redevable à l'encontre de AI Cayman, de montants de (i) deux millions cent trente-neuf mille trois cent quarante dollars américains et cinquante-six cents (USD 2.139.340,56) et (ii) cinq mille huit cent vingt-sept euros et dix-sept eurocents (EUR 5.827,17) (les Créances AI) et que AI Cayman a approuvé le transfert des Créances AI à l'associé unique de la Société à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé et, par conséquent, la partie comparante décide de transférer les Créances AI à l'associé unique de la Société;

XI. La partie comparante, en sa qualité (i) de liquidateur de la Société et (ii) d'associé unique de la Société, note que la Société reste redevable à l'encontre de The Coca-Cola Export Corporation, une société américaine régie par les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social à One Coca-Cola Plaza, NW, Atlanta, Georgia 30313, États-Unis d'Amérique (Coca-Cola), de montants de (i) deux mille quatre cent vingt-huit dollars américains et soixante cents (USD 2.428,60) et (ii) dix-sept mille quatre-cent seize euros et onze eurocents (EUR 17.416,11) (les Créances Coca-Cola) et que Coca-

Cola a approuvé le transfert des Créance Coca-Cola à l'associé unique de la Société à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé et, par conséquent, la partie comparante décide de transférer les Créances Coca-Cola à l'associé unique de la Société;

XII. La partie comparante, en sa qualité (i) de liquidateur de la Société et (ii) d'associé unique de la Société, note que la Société reste redevable à l'encontre de DP Beverages Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Mellview House, M1 Retail Park, Drogheda, Co. Louth, République d'Irlande (DP Beverages), d'un montant de quarante-deux mille trois cent trente-quatre euros et vingt-six eurocents (EUR 42.334,26) (la Créance DP) et que DP Beverages a approuvé le transfert de la Créance DP à l'associé unique de la Société à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé et, par conséquent, la partie comparante décide de transférer la Créances DP à l'associé unique de la Société;

XIII. La parte comparante, en sa qualité de (i) liquidateur de la Société et de (ii) associé unique de la Société note que la Société reste redevable envers l'associé unique d'un montant de soixante-douze millions trois cent quarante-cinq mille dollars américains (USD 72.345.000) (les PECs) et autorise, en sa capacité de détenteur des PECs, le transfert des PECs à l'associé unique de la Société à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé et, par conséquent, la partie comparante décide de transférer les PECs à l'associé unique de la Société;

XIV. La partie comparante déclare (i) que, à l'exception des frais administratifs pour les besoins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées, (ii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) qu'elle s'engage à répondre de tous les engagements sociaux de la Société;

XV. La partie comparante déclare par ailleurs qu'elle renonce à son droit de nommer un commissaire-vérificateur et ainsi la liquidation de la Société peut s'achever sans préjudice du fait; par conséquent la Société est liquidée par les présentes et la liquidation est clôturée;

XVI. La partie comparante confère pouvoir par les présentes à Vistra Fund Services S.à r.l. d'enregistrer toutes déclarations d'impôts en souffrance de la Société après clôture de sa liquidation;

XVII. Pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

XVIII. Les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1328. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014310/217.

(100007939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

#### **Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010015274/11.

(100008623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Tilo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 63.003.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015598/10.

(100009511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.785.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.956.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg

There appeared:

The Company "Eurooffice 444 B.V", a company existing under the laws of Netherlands, and having its registered office at Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Trade Register under the number 34249126;

Duly represented by Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 21, which after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party is the sole member of the company "Eurooffice 491 S.à r.l.", a company organised as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 149.956, incorporated by a deed received by the undersigned notary on November 27, 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

Such appearing party, represented as here above stated, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Increase of the share capital by an amount of EUR 8,773,000.- to an amount of EUR 8,785,500.-, by the issuance of 350,920 new shares having a par value of EUR 25,- each and a share premium of EUR 8,773,000;
- 2) Subscription and payment;
- 3) Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation;
- 4) Miscellaneous

has requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 8,773,000.- (eight million seven hundred seventy-three thousand euros), subject to the payment of a global share premium for an amount of EUR 8,773,000 (eight million seven hundred seventy-three thousand euros) in order to raise the corporate capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to an amount of EUR 8,785,500.- (eight million seven hundred eighty-five thousand five hundred euros) by the creation and issuance of 350,920 (three hundred fifty thousand nine hundred and twenty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share.

*Subscription and payment*

Thereupon Eurooffice 491 S.à r.l., pre-named, represented as above stated, acting in its capacity of subscriber, declared to subscribe for the 50,920 (three hundred fifty thousand nine hundred and twenty) new shares with a nominal value of EUR 25.- per share, and to fully pay the nominal value of the said shares as well as the amount of the share premium of EUR 8,773,000 against a contribution in cash so that from now on the Company has the free and entire disposal of the amount of EUR 17,546,000.- (seventeen million five hundred forty-six thousand euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the above referred to subscription and payment and to allot the 350,920 new shares with a nominal value of EUR 25.- per share to itself in its capacity of subscriber.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above mentioned resolutions. Article 5 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 8,785,500,- (eight million seven hundred eighty-five thousand five hundred euros) represented by 351,420 (three hundred fifty-one thousand four hundred and twenty) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each. "

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, to be borne by the Company as a result of this deed are estimated, without prejudice, at approximately six thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office of Maître Joseph ELVINGER, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read in a language known by the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société EUROFFICE 444 B.V, une société régie par le droit néerlandais, et ayant son siège social au Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34249126, dûment représentée par Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 décembre 2009, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurooffice 491 S.à r.l.», ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.956, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 novembre 2009, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts n'ont pas été changés depuis.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, ayant eu connaissance de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 8.773.000,- EUR (huit millions sept cent soixante-treize mille euros) afin de le porter à un montant de 8.785.500,- EUR (huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros), par l'émission de 350.920 (trois cent cinquante mille neuf cent vingt) nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission d'un montant de EUR 8.773.000 (huit millions sept cent soixante-treize mille euros);

2. Souscription et libération;

3. Modification subséquente de l'Article 8 des statuts de la Société;

4. Divers

a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

*Première résolution*

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 8.773.000,- EUR (huit millions sept cent soixante-treize mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) à un montant de 8.785.500,- EUR (huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 350.920 (trois cent cinquante mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) par part sociale et assorties d'une prime d'émission de 8.773.000,- EUR (huit millions sept cent soixante-treize mille euros).

*Souscription et Libération*

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour compte d'Eurooffice 444 B.V., les 350.920 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR chacune ainsi que la prime d'émission d'un montant de 8.773.000 EUR et de libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR

17.546.000,- (dix-sept millions cinq cent quarante-six mille euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter la souscription et la libération et d'attribuer les 350.920 nouvelles parts sociales à lui-même en sa qualité de souscripteur.

*Troisième résolution*

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus et a décidé que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 8.785.500,- (huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent euros) divisé en 351.420 (trois cent cinquante et mille quatre cent vingt) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de 6.000, EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du document en une langue connue du mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009, Relation: LAC/2009/56848. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013872/124.

(100007420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**De Herrero Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.039.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Luciano PINELLI, homme d'affaires, né le 6 avril 1948 à Sassuolo (MO) Italie, demeurant à 11000 Prague (République Tchèque), Konvitska 5/263,

en vertu d'une procuration lui donnée à Prague, le 4 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "DE HERRERO MANAGEMENT S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133 039, a été constituée suivant acte notarié daté du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2741 du 28 novembre 2007, page 131551 (ci-après "la Société").

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des trois cent dix (310) actions de la Société "DE HERRERO MANAGEMENT S.A.".

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il se trouve investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "DE HERRERO MANAGEMENT S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16015. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014318/53.

(100007845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

## **De Herrero S.A. - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.026.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Luciano PINELLI, homme d'affaires, né le 6 avril 1948 à Sassuolo (MO) Italie, demeurant à 11000 Prague (République Tchèque), Konvitska 5/263,

en vertu d'une procuration lui donnée à Prague, le 4 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société "DE HERRERO S.A. - FIS", société anonyme ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133 026, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2733 du 27 novembre 2007, page 131146. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale de la Catégorie d'Actions A, libérées intégralement.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "DE HERRERO S.A. - FIS", prédésignée et déclare a cet effet approuver le rapport financier audité de la Société pour l'année sociale clôturée au 31 décembre 2008.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au Réviseur d'entreprises de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société dissoute "DE HERRERO S.A. - FIS", 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16014. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014319/53.

(100007844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Abbakan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.220.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ABBAKAN INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 108.220, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicoals Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1023 du 12 octobre 2005. Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. LAC/2009/58111. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014325/50.

(100007831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

L'an deux mil neuf, le 1<sup>er</sup> décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

ALTOR 2003 GP LIMITED, une société, établie et ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, immatriculée auprès du registre JFSC Companies Registry sous le numéro 84811, agissant comme General Partner de Altor 2003 Fund LP,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ALTOR II S.A.R.L., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 28 avril 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 1288 du 4 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 12 juin 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 1285 du 27 juin 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 4. first paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

**Version française**

" **Art. 4. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

16544

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52590. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010014987/43.

(100009023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**GS Telecom Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.356.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Maître Stanislas BUNETEL, attorney-at-law, professionally residing at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA - 19801, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to theses minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. GS Telecom Partners S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 76 356 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, on May 12, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 754 of October 13, 2000. The bylaws of the Company have been amended last on December 30, 2002, by deed of Maître Gérard LECUIT, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 256 on March 11, 2003.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty five (125) shares having a par value of one hundred euros (100 EUR) each.

3. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, with immediate effect.

9. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves the hold immediately the third and last general meeting.

10. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Maître Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GSCP/WXIII Telecom, L.L.C, une "limited liability company" constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware", ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA - 19801, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. GS Telecom Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 356, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 754 au 13 octobre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 30 décembre 2002 par acte de Maître Gérard LECUIT, précité, publié au Mémorial C numéro 256 du 11 mars 2003.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

3. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à GSCP/WXIII Telecom, L.L.C. avec effet immédiat.

9. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société.

N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, GSCP/WXIII Telecom, L.L.C. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56361. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010014329/118.

(100008471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Flint Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010015468/11.

(100009044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Enni Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.840.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ENNI HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63840, constituée suivant acte notarié en date 31 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 25 juin 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 31 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert DIVINE, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination des liquidateurs.
- 3.- Divers.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateurs de la Société avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle, 28 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Monsieur Aldo CRIVELLI, avec adresse professionnelle, 19 Via Motta, CH-6901 Lugano.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16454. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010015528/65.

(100009668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Yendi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010015601/14.

(100009848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**NV De Porte & Cie, Société en Commandite simple,  
(anc. M. Brokers BVBA & Cie).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.768.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de M Brokers BVBA & Cie tenue au siège social le 28 septembre 2009 à 11 heures*

*Résolutions*

1. L'assemblée approuve la résiliation du mandat de l'associé commandité et gérant, la société:

M. Brokers BVBA

2. L'assemblée approuve la nomination d'un nouvel associé commandité et gérant, pour une durée indéterminée, la société:

NV De Porte, immatriculée sous le n° 454 400 953 au RC de Antwerpen, Kastanjedreef, 22 B-2920 KALMTHOUT

3. L'assemblée approuve la redistribution des parts, sans augmentation du capital social, comme suit:

- Cinq mille Parts détenues par l'associé commanditaire: Jedi Consulting BVBA

- Cinq mille Parts détenues par l'associé commanditaire: Walter De Porte

- Aucune Part détenue par l'associé commandité: NV De Porte

4. L'assemblée approuve la modification de la dénomination sociale, suite à la modification de l'associé commandité, comme suit:

NV De Porte & Cie

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Walter De Porte

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010015599/28.

(100009840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**NV De Porte & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.768.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de NV De Porte & Cie tenue au siège social le 13 novembre 2009 à 11 heures*

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la résiliation du mandat de l'associé commanditaire, la société:

Jedi Consulting BVBA

2. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel associé commanditaire, pour une durée indéterminée:

Madame Pia De Mol

22, Kastanjedreef

B-2920 Kalmthout

3. L'Assemblée approuve la redistribution des parts, sans augmentation du capital social, comme suit:

- Cinq mille Parts détenues par l'associé commanditaire: Pia De Mol

- Cinq mille Parts détenues par l'associé commanditaire: Walter De Porte

- Aucune Part détenue par l'associé commandité: NV De Porte

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Walter De Porte  
*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2010015600/25.

(100009978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Spaniba, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.562.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015604/11.

(100009948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Saltri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.171.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015605/10.

(100010203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2010015606/14.

(100010105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Asarina International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

---

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC., a company incorporated under the laws of Panama, whose principal place of business is at Via Espana 122, Bank Boston Building 8<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "ASARINA INTERNATIONAL S.á r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the partners. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC. . . . .	500 shares
Total . . . . .	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup> 2010.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the partner representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr José CORREIA, born on October 4<sup>th</sup> 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Mr Alan DUNDON, born on April 18<sup>th</sup> 1966 in Dublin (Ireland), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Mr Alain PEIGNEUX, born on February 27<sup>th</sup> 1968 in Huy (Belgium), professionally residing in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) The registered office is established in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC. une société constituée selon les lois de Panama, dont le siège social se trouve à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Floor, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

PARADISE INTERNATIONAL GROUP INC. . . . . 500 parts sociales

Total . . . . . 500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée.

- Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57849. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014380/298.

(100008230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Plus 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010015609/11.

(100009383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**NIOC S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015610/10.

(100010196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015611/11.

(100010166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 124.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015612/10.

(100009825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015613/11.

(100010161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015614/11.

(100010200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.810.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57441 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2010015672/12.

(100009639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 144.089.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.  
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BNP PARIBAS, succursale of the French company BNP PARIBAS, having its registered office at L-2087 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.968 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Emmanuel Lebeau, private employee, 10, boulevard Royal,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 December 2009;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Royale Neuve VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2227 Luxembourg, 27, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 144.089, incorporated pursuant to a notarial deed dated 16 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 266 of 6 February 2009 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty thousand two hundred euro (EUR 40,200) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), up to fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 52,700), through the issue of four hundred and two (402) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and advantages as the existing shares;

2. Subscription and full payment of 402 new shares by payment in cash by BNP Paribas-Succursale de Luxembourg with registered office in L-2087 Luxembourg

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the decisions taken.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand two hundred euro (EUR 40,200) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 52,700), through the issue of four hundred and two (402) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The four hundred and two (402) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, at a total price of forty thousand two hundred euro (EUR 40,200) entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of forty thousand two hundred euro (EUR 40,200) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 52,700) represented by five hundred twenty-seven (527) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BNP PARIBAS, succursale de la société française BNP PARIBAS, avec siège social à L-2087 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.968 (ci-après l'"Associée Unique"),

ici représentée par Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Royale Neuve VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 144.089, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 266 du 6 février 2009 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante mille deux cents euros (EUR 40.200) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700), par la création et l'émission de quatre cent deux (402) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale de 402 actions nouvelles par versement en numéraire par BNP Paribas-Succursale Luxembourg ayant son siège social à L-2087 Luxembourg.

1. Modification afférente de l'article 6 des Statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de de quarante mille deux cents euros (EUR 40.200) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700), par la création et l'émission de quatre cent deux (402) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les quatre cent deux (402) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associée Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quarante mille deux cents euros (EUR 40.200) intégralement affectés au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de quarante mille deux cents euros (EUR 40.200) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700) représenté par cinq cent vingt-sept (527) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56455. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010014333/115.

(100008018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

**Novigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7764 Bissen, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 102.304.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Monsieur Yves SINNER, né le 26 juillet 1979 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-7764 BISSEN, 3, rue des Champs,

Lequel comparant déclare être l'associé unique de la société

NOVIGO S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-7764 BISSEN, 3, rue des Champs,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102.304,

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 29 octobre 2004, numéro 1.097, page 52.640.

Ladite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NOVIGO S.à.r.l., avec siège social sise à L-7764 BISSEN, 3, rue des Champs, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.304, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.097 du 29 octobre 2004, page 52.640,

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la dite société, le tout sur base d'une convention de cession de parts sociales signée entre parties, en dehors de toute intervention du notaire instrumentant, et en dehors de sa comptabilité, la dite cession ayant fait l'objet d'une acceptation dans le chef du gérant.

IV. En tant que seule associée, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, associée unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et

- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière - tant au 31 décembre 2007 qu'au-delà de cette date - et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes pour l'année 2007.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société à L-7764 BISSEN, 3, rue des Champs.

*Déclarations générales*

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elle a persisté à procéder par le présent acte.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

DONT ACTE, fait est passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sinner, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2009. Relation: RED/2009/1386. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 14 janvier 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010014393/61.

(100008427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**WRCA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.459.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 décembre 2009*

En date du 29 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:  
de prendre note de la démission de

- Monsieur Ira GLAZER en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;  
de nommer

- Monsieur Stephan KESSEL, né le 13 septembre 1953 à Aix-la-Chapelle, Allemagne, ayant comme adresse Salinens-  
trasse, 30, D-30952 Ronnenberg, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat  
et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Stephan KESSEL, gérant de catégorie A

Monsieur Troy THACKER, gérant de catégorie A

Monsieur Luca GALLINELLI, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

WRCA (Luxembourg) S.à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2010015160/25.

(100008627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mars 2009 au siège social*

*Résolutions:*

Les mandats des membres du Directoire devant venir à échéance en date du 28 mai 2009, l'Assemblée décide de  
proroger exceptionnellement, jusqu'à la date prévue pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra de manière  
extraordinaire le 8 juin 2009, les mandats de:

- Monsieur Peter BIELICZKY, né le 30 décembre 1963 à Lyon (France), résidant professionnellement au 57, avenue  
de la Gare L-1611 Luxembourg, Président du Directoire; et

- Monsieur Julien KINIC, né le 2 octobre 1971 à Laxou (France), résidant professionnellement au 57, avenue de la  
Gare L-1611 Luxembourg, membre du Directoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IDI EMERGING MARKETS S.A.

Peter BIELICZKY

Président du Directoire

Référence de publication: 2010016189/21.

(100010061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---